

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 octobre 2024

Agnès Canayer à la Cnaf : « J'aurai à cœur de soutenir les familles dans leur quotidien et la qualité des services qui leur sont offerts »

Le 1^{er} octobre, Agnès Canayer, ministre déléguée à la Famille et à la Petite enfance, a réservé au conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales sa première visite officielle depuis sa nomination. Invitée par Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, la ministre a pu présenter ses priorités et ses attentes aux administrateurs de la branche Famille de la Sécurité sociale.

« Je suis très attachée à la famille, dans toutes ses diversités, premier lieu majeur du développement de l'enfant. Je plaide pour une parentalité heureuse mais je connais bien les freins, les difficultés qui peuvent être rencontrées, et notre rôle sera justement de les lever » a indiqué Agnès Canayer en ouverture du conseil d'administration devant l'ensemble des administrateurs présents.

Cette ambition étant liée à *« une attention soutenue aux familles vulnérables, et plus encore aux familles monoparentales »*. Insistant sur l'intitulé de son ministère comprenant pour la première fois les termes de *« petite enfance »*, la ministre a fait part de sa volonté de *« déployer les actions nécessaires pour garantir des modes d'accueil du jeune enfant de qualité en quantité suffisante pour répondre aux besoins des parents. »*

A travers sa présence devant le conseil d'administration de la Cnaf, Agnès Canayer a tenu à saluer l'ensemble des 35 000 collaborateurs des Caf, qui œuvrent pour un service de qualité au public et accompagnent les parents, notamment séparés avec la mise en place du parcours séparation, de l'intermédiation financière des pensions alimentaires, leur contribution à la médiation familiale ainsi que le versement de l'aide aux victimes de violences conjugales.

La ministre a évoqué les prochains chantiers de l'actuelle Convention d'objectifs et de gestion, avec notamment le Service public de la petite enfance et la réforme de la solidarité à la source, dont l'expérimentation débutait ce jour dans les 5 caf expérimentatrices, avec pour enjeu de moderniser, simplifier l'accès aux droits.

Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf a salué *« le message important de cette visite, la première depuis la nomination de la Ministre et à quelques heures de la déclaration de politique générale du Premier ministre. »* Elle a également tenu à rappeler que, *« au cours des 15 mois écoulés depuis la signature de la COG, la Cnaf et le réseau des Caf se sont mis en situation, très rapidement, de traduire sur le terrain cette feuille de route, et ce, sur l'ensemble de notre champ d'intervention. Par son action, la Branche famille œuvre, pour tous les foyers, à une meilleure conciliation entre vie familiale et personnelle. En déployant ses politiques sur l'ensemble des territoires, elle contribue à la lutte contre les inégalités de destin »*.

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)